

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-666 PRÉVOYANT LES MODALITÉS
DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 1
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE) ET DE LEUR PAIEMENT PAR
LES MUNICIPALITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

CONSIDÉRANT les dispositions législatives applicables en matière d'établissement des quotes-parts des dépenses de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains et de leur paiement par les municipalités, notamment celles apparaissant aux articles 975 et 976 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et aux articles 205 et 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que la Partie 1 du budget de la MRC des Maskoutains concerne toutes les municipalités de celle-ci, sans exception;

CONSIDÉRANT que, lors de la session tenue le 27 novembre 2024, le conseil a adopté le budget de la Partie 1 pour l'exercice financier 2025, référence étant faite à la résolution numéro 24-11-379 adoptée à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la tenue de la présente séance, le tout conformément au deuxième alinéa de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que le projet de règlement et le règlement ont été rendus disponibles pour consultation sur le site Internet de la MRC des Maskoutains dès que possible après son dépôt ou adoption;

CONSIDÉRANT que des copies de règlement ont été rendues disponibles pour consultation dès le début de la séance au cours de laquelle il a été adopté, et ce, conformément au cinquième alinéa de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la greffière;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil de la MRC des Maskoutains du 27 novembre 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son coût, s'il y a lieu, ont été mentionnés par le préfet;

EN CONSÉQUENCE, par le présent règlement, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1- PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2- OBJET DU RÈGLEMENT

Pour l'exercice financier 2025, ce règlement a pour objet de prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts pour les dépenses de la Partie 1 du budget de la MRC des Maskoutains et les modalités de leur paiement par les municipalités.

De plus, lorsque cela est nécessaire, ce règlement détermine les critères de répartition de certaines dépenses.

ARTICLE 3- INTERPRÉTATION

- 3.1 Sont joints à ce règlement et en font partie intégrante les documents suivants :
- Annexe A : Partie 1 – Budget 2025 – Prévisions budgétaires à des fins fiscales – Dépenses et revenus;
 - Annexe B : Établissement des quotes-parts 2025 – Partie 1 (incluant l'Annexe A) – Administration générale.
- 3.2 Pour les fins d'interprétation, les données apparaissant à l'une ou l'autre des annexes précitées ont priorité sur le texte des dispositions de ce règlement.

De plus, l'expression richesse foncière uniformisée doit être comprise au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

ARTICLE 4- MUNICIPALITÉS ASSUJETTIES

Toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains sont assujetties à la Partie 1 du budget, sans exception.

ARTICLE 5- RÉPARTITION DES DÉPENSES ET ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 1

5.1 ADMINISTRATION

Les dépenses d'administration de la Partie 1 sont réparties sur la base de la richesse foncière uniformisée de toutes et chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains.

Cette base de répartition vaut pour toutes les dépenses d'administration, à l'exception des dépenses suivantes :

a) Régime de retraite des élus :

Les contributions versées à la *Retraite Québec* pour les membres du conseil sont réparties de manière à être assumées intégralement par chaque municipalité dont le membre est inscrit au régime de retraite, en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (RLRQ, c. R-9.3), et sont payables deux fois l'an.

b) Rémunération des élus :

Les dépenses relatives à la rémunération des élus sont réparties en parts égales entre toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains, sans égard à la richesse foncière ou à la population.

c) Cours d'eau :

i) Les dépenses relatives aux travaux, incluant les honoraires sur les cours d'eau, sont payables par les municipalités bénéficiaires concernées et sont réparties en conséquence en proportion de leur bassin versant respectif;

ii) La MRC des Maskoutains peut, pendant la durée de planification et de réalisation du projet, procéder à une ou plusieurs répartitions provisoires;

iii) Pour les fins de cet article, les dépenses relatives à un cours d'eau comprennent tous les coûts, frais et honoraires encourus à toutes les étapes du projet, tant au niveau de la planification et de la gestion du projet qu'au niveau de la réalisation;

iv) Sont comprises dans les dépenses relatives à un cours d'eau les sommes versées, le cas échéant, à des professionnels externes;

- v) Elles comprennent aussi les contributions exigées en relation avec le service de gestion des cours d'eau de la MRC des Maskoutains, à raison de 2 500 \$ par kilomètre pour tous les kilomètres arpentés et additionné d'une somme de 5 000 \$ par kilomètre pour tous les kilomètres de travaux réalisés, si le service de gestion des cours d'eau de la MRC des Maskoutains est nommé maître d'œuvre pour la réalisation desdits travaux;
 - vi) Les dépenses relatives aux déclarations de conformité (DC) seront de 1 500 \$;
 - vii) Les dépenses relatives aux autorisations générales (AG) seront de 3 000 \$;
 - viii) Dès que la MRC des Maskoutains aura été nommée maître d'œuvre aux fins de réalisation des travaux, elle pourra facturer les sommes retrouvées au sous-alinéa v) de l'alinéa c) de cet article;
 - ix) Les contributions, ainsi que la rémunération et les honoraires versés à des professionnels externes, par voie de ce règlement, constituent un mode de tarification au sens des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1);
 - x) Les coûts des travaux d'arpentage prévus à la phase 1 « *Relevés de base du cours d'eau* », à la phase 2 « *Piquetage et bornage* » et à la phase 3 « *Arpentage de validation et plans tels que construits* » sont assumés à même le mode de tarification précité. C'est aussi le cas pour les services réguliers de l'ingénieur aux cours d'eau;
 - xi) La rémunération ou les honoraires, le cas échéant, pour les mandats spéciaux ou additionnels doivent par ailleurs être facturés en sus des contributions exigées pour la gestion des cours d'eau, comme indiqué au présent article;
 - xii) De plus, des frais administratifs établis à 12 % sont ajoutés à toute facturation faite aux municipalités bénéficiaires, en vertu de cet article, et ces frais constituent également un mode de tarification au sens des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).
- d) Service 9-1-1 et télécommunication
- i) Les dépenses relatives au coût des licences radio détenues par la MRC des Maskoutains au nom de ses municipalités membres sont facturées à chaque municipalité concernée, au prorata du nombre de licences attribuées à chaque municipalité.
- e) Service 9-1-1 et la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)
- i) Les frais concernant la répartition des appels incendie et autres services connexes, essentiels à la répartition des appels incendie, pour un montant de 69 570,65 \$ fait l'objet d'une quote-part versée par chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains, à raison d'un coût *per capita* de 0,754 \$ la population étant établie en vertu du *Décret numéro 1836-2023, daté du 20 décembre 2023, et publié dans la Gazette officielle du Québec, 27 décembre 2023, 155^e année, n° 52 Partie 2*;
- f) La Moisson maskoutaine
- i) L'aide financière attribuée à *La Moisson maskoutaine*, pour un montant de 39 138 \$, fait l'objet d'une quote-part versée par chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains, à raison d'un coût *per capita* de 0,424 \$, la population étant établie en vertu du *Décret numéro 1836-2023, daté du 20 décembre 2023, et publié dans la Gazette officielle du Québec, 27 décembre 2023, 155^e année, n° 52 Partie 2*;
 - ii) Les revenus perçus en excédent du montant de 39 138 \$ sont versés au fonds général de la MRC des Maskoutains et peuvent être utilisés à toutes autres fins.

5.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- a) Les dépenses relatives au soutien au développement économique excepté la partie du service d'immigration, pour un montant de 560 000 \$, font l'objet d'une quote-part à être versée par toutes et chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains, à raison d'un coût *per capita* de 6,071 \$, la population étant établie pour chaque municipalité en vertu du *Décret numéro 1836-2023, daté du 20 décembre 2023, et publié dans la Gazette officielle du Québec, 27 décembre 2023, 155^e année, n^o 52 Partie 2.*

5.3 AUTRES DÉPENSES

- a) Les autres dépenses prévues au budget de la Partie 1, pour l'exercice 2025 sont financées à partir de diverses sources de revenus, autres que des quotes-parts, référence étant faite à l'Annexe A.
- b) Nonobstant l'alinéa a) de cet article, advenant tout manque à gagner, une quote-part supplémentaire est établie en cours d'année et payable par les municipalités concernées, au même titre que les dépenses d'administration, sur la base de la richesse foncière uniformisée.

ARTICLE 6- TRANSMISSION DES QUOTES-PARTS

Sauf lorsque prévu autrement à ce règlement, les quotes-parts sont payables en trois versements et exigibles selon les pourcentages établis ci-dessous, aux dates suivantes :

- 33 %, le 15 mars 2025;
- 33 %, le 15 juin 2025;
- 34 %, le 15 septembre 2025.

ARTICLE 7- INTÉRÊT

À compter de la journée suivant la date de l'échéance de chacun des termes stipulés à l'article 6 du présent règlement, est ajouté, à toute partie de versement impayé, des intérêts calculés au taux de 1 % par mois, soit 12 % annuellement.

Ce taux s'applique aussi pour toute autre demande de paiement faite par la MRC des Maskoutains en cours d'année.

ARTICLE 8- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ à Saint-Hyacinthe, le 11^e jour du mois de décembre 2024.

SIGNÉ à Saint-Hyacinthe, le 11^e jour du mois de décembre 2024.

Simon Giard, préfet

Marie-Pier Hébert, greffière

Avis de motion et présentation du projet de règlement :	27 novembre 2024
Adoption du règlement :	11 décembre 2024 (Rés. 24-12-)
Date de l'avis public :	12 décembre 2024 (Le Clairon de Saint-Hyacinthe, édition du 17 décembre 2024)
Entrée en vigueur :	janvier 2025

ANNEXE A

PARTIE 1 - BUDGET 2024

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	budget 2025
DÉPENSES	
Conseil	
1 Rémunération élus	219 000 \$
2 Charges sociales - élus	13 272 \$
3 Frais de déplacement	3 000 \$
4 Frais de représentation (MRC)	2 000 \$
5 Congrès et colloques	5 000 \$
6	242 272 \$
Greffe	
7 Rémunération greffier	89 015 \$
8 Rémunération coord. gestion documentaire	83 128 \$
9 Rémunération techincien gestion archive	- \$
10 Rémunération - greffière adjointe	14 360 \$
11 Rémunération-tech.reg.archive SRGA	74 689 \$
12 Rémunération - adjointe administrative	16 764 \$
13 Charges sociales	55 774 \$
14 Frais de déplacement	350 \$
15 Frais de déplacement - SRGA	4 198 \$
16 Congrès et colloques	1 500 \$
17 Formation	1 500 \$
18 Adhésions et cotisations	725 \$
19	342 003 \$
Gestion administrative	
20 Rémunération directeur général	154 538 \$
21 Rémunération directeur général adjoint	116 373 \$
22 Rémunération comptabilité	120 765 \$
23 Rémunération secrétariat et administration	33 526 \$
24 Rémunération compt. et administration	40 614 \$
25 Rémunération compt. et administration	54 152 \$
26 Rémunération directeur serv. technique	56 915 \$
27 Rémunération - coord. aux communications	93 569 \$
28 Rémunération -agente aux communications	28 332 \$
29 Charges sociales	127 555 \$
30 Frais de déplacement	2 500 \$
31 Congrès et colloques	6 000 \$
32 Communications	11 500 \$
33 Internet	16 767 \$
34 Frais de poste et transport	15 000 \$
35 Publicité et information	23 000 \$
36 Comptabilité et vérification	36 000 \$
37 Administration et informatique	50 000 \$
38 Formation	2 500 \$
39 Services juridiques	20 000 \$
40 Services professionnels externes - adm	25 000 \$
41 Services professionnels externes - communication	5 000 \$
42 Autres services professionnels	15 000 \$
43 Assurances	35 000 \$
44 Réceptions	20 000 \$
45 Abonnements et livres	2 500 \$
46 Adhésions et cotisations	13 000 \$
47 Location équipement de bureau	800 \$
48 Entretien et réparation équip.de bureau	5 000 \$
49 Fournitures de bureau	20 000 \$
50 Biens durables	7 000 \$
51 Autres biens non durables	1 000 \$
52 Subventions à des organismes	65 025 \$
53 Contribution financière Moisson Maskoutaine	39 138 \$
54 Affectation MADE (FRR-Volet 2)	30 000 \$
55 Affectation MADEES (FRR-Volet 2)	30 000 \$
56 Affectation Projets structurants (FRR-Volet 2)	100 000 \$
57 Subventions PAFE (Prog. Aide finan. Envir)	150 000 \$
58 Contribution financière cadets	10 000 \$
59 Frais bancaires	200 \$
60 Dépenses politique caractère social	1 200 \$
61 Divers - administration	3 057 \$
62 Remboursement au fonds de roulement	9 057 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2024

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

	OBJET (Description)	budget 2025
63	Fourniture de bureau (police, constats et cartes)	11 000 \$
64		1 607 583 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2024

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	budget 2025
Siège social	
65 Communication (ascenseur)	384 \$
66 Internet sécurité	1 080 \$
67 Matières résiduelles	4 300 \$
68 Assurances	16 000 \$
69 Entretien ménager	21 630 \$
70 Entretien paysager	3 969 \$
71 Déneigement	15 500 \$
72 Entretien du siège social	50 000 \$
73 Carburant	- \$
74 Électricité	29 134 \$
75 Biens non durables	1 000 \$
76 Divers	1 000 \$
77 Taxes services municipaux	16 500 \$
78 Taxes services municipaux (locataires)	25 000 \$
79 Rénovations majeures	- \$
80 Intérêts sur dettes à long terme	268 718 \$
81 Remboursement de capital	197 000 \$
82	651 215 \$
Parcours cyclables	
83 Rémunération coordonnateur	83 128 \$
84 Rémunération directeur services techniques	3 519 \$
85 Rémunération secrétariat	2 684 \$
86 Charges sociales	17 538 \$
87 Frais de déplacement	300 \$
88 Frais de poste et transport	- \$
89 Publicité et information	500 \$
90 Services professionnels externes	50 000 \$
91 Outils promotionnels/réimpression	- \$
92 Formation	200 \$
93 Adhésions et cotisations	800 \$
94 Signalisation	- \$
95 Fournitures de bureau	1 500 \$
96	160 169 \$
Politique de la famille	
97 Rémunération chargé(e) de projet famille	67 879 \$
98 Rémunération chargée MADA	- \$
99 Rémunération - secrétariat	13 410 \$
100 Rémunération - agent de développement	73 191 \$
101 Charges sociales	32 222 \$
102 Frais de déplacement - famille	500 \$
103 Congrès et colloques	1 000 \$
104 Frais de poste et transport - Famille et D/S	100 \$
105 Publicité et promotion - Famille et D/S	5 000 \$
106 Services professionnels - impression graphisme - Famille et D/S	1 500 \$
107 Fournitures de bureau	500 \$
108 Frais de réception et autres - Familles et D/S	100 \$
109 Divers - Famille et D/S	1 000 \$
110 Prix Distinction famille	- \$
111 Projet secrétariat jeunesse	25 000 \$
112 Projet PAC immigration	40 833 \$
113 Prévention de la criminalité - Intervenant de rue	- \$
114 MADA - Frais de déplacement	- \$
115 MADA - Honoraires professionnels	- \$
116 MADA - Promotion et publicité	- \$
117 MADA - Frais de poste	- \$
118 MADA - Fournitures de bureau	- \$
119 Développement et ruralité - frais de déplacement	200 \$
120 Développement et ruralité - Formation et congrès	300 \$
121 Développement et ruralité - Promotion et publicité	300 \$
122 Développement et ruralité - Fournitures de bureau	300 \$
123	263 335 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2024

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	budget 2025
Politique du Patrimoine	
124 Rémunération chargé de projet	54 502 \$
125 Rémunération soutien administratif	13 941 \$
126 Charges sociales	13 518 \$
127 Frais de déplacement	500 \$
128 Congrès et colloques	1 500 \$
129 Frais de poste et transport	- \$
130 Publicité et information	500 \$
131 Prix reconnaissance en patrimoine	5 000 \$
132 Serv. Prof. / Inventaire bâtiments secondaires	- \$
133 Serv. Prof. / Appel de projets	25 000 \$
134 Plateforme numérique de diffusion	15 000 \$
135 Serv. prof. / 1 région 17 histoires	- \$
136 Serv. Prof / collection photo ancienne	8 000 \$
137 Serv. Prof. /Archéologie	10 000 \$
138 Serv. Prof. / intégration paysage au schéma	25 000 \$
139 Formation	300 \$
140 Adhésions et cotisations	750 \$
141 Abonnements et livres	100 \$
142 Fournitures de bureau	200 \$
143 Divers	1 000 \$
144	174 811 \$

Service 9-1-1	
145 Communications	396 \$
146 Licences 9-1-1 - MRC	2 700 \$
147 Licences - municipalités	16 000 \$
148 Services professionnels	1 000 \$
149 Loyer - antennes	2 700 \$
150 Entretien et réparation équipements	13 446 \$
151 Cauca - exploitation (911 et incendie)	569 607 \$
152	605 849 \$

Sécurité incendie et civile	
153 Rémunération coordonnateur	15 147 \$
154 Rémunération coordonnateur	85 367 \$
155 Rémunération secrétariat	- \$
156 Rémunération agente administrative	13 410 \$
157 Charges sociales	22 825 \$
158 Frais de déplacement	1 500 \$
159 Frais de poste et transport	- \$
160 Congrès et colloques	2 500 \$
161 Communications	300 \$
162 Publicité et information	2 000 \$
163 Administration et informatique incendie	6 500 \$
164 Services professionnels externes	293 500 \$
165 Autres services professionnels externes	2 500 \$
166 Formation	1 000 \$
167 Formation pompiers	45 000 \$
168 Abonnements et livres	250 \$
169 Adhésions et cotisations	500 \$
170 Fournitures de bureau	500 \$
171 Divers	500 \$
172	493 299 \$

Fonds régional - Carrières et sablières	
173 Rémunération - directeur des serv tech	1 174 \$
174 Rémunération - secrétariat	2 684 \$
175 Charges sociales	821 \$
176 Honoraires juridiques	1 000 \$
177 Services professionnels ext.-autres	- \$
178 Contributions à des organismes municipaux	1 344 000 \$
179 Contribution MRC Haute-Yamaska	81 000 \$
180	1 430 679 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2024

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	budget 2025
Cours d'eau	
181 Rémunération - directeur	29 312 \$
182 Rémunération chargé de projet	93 569 \$
183 Rémunération secrétariat	21 457 \$
184 Rémunération surnuméraire aux cours d'eau	1 423 \$
185 Rémunération coordonateur	60 524 \$
186 Rémunération surnuméraires	24 937 \$
187 Rémunération ingénieur	5 525 \$
188 Rémunération conseiller environnement	7 998 \$
189 Charges sociales	49 498 \$
190 Frais de déplacement	1 500 \$
191 Congrès et colloques	2 500 \$
192 Frais de poste et transport	100 \$
193 Communications	1 000 \$
194 Licenses radio	300 \$
195 Publicité et information	1 500 \$
196 Services professionnels externes	25 000 \$
197 Services juridiques	45 000 \$
198 Entrepreneurs	600 000 \$
199 Assurances véhicule cours d'eau et drones	2 867 \$
200 Formation	1 500 \$
201 Immatriculation matériel roulant	267 \$
202 Adhésions et cotisations	800 \$
203 Entretien et réparations matériel roulant	2 000 \$
204 Entretien équipements cours d'eau	500 \$
205 Entretien et rép. équip. bureau cours d'eau	200 \$
206 Essence matériel roulant	2 000 \$
207 Fournitures cours d'eau	600 \$
208 Fournitures de bureau	1 000 \$
209 Biens durables	1 000 \$
210 Divers	791 \$
211	984 667 \$
Bassins versants	
212 Rémunération - directeur	4 690 \$
213 Rémunération - secrétariat	8 048 \$
214 Rémunération - agente de liaison BV	72 726 \$
215 Rémunération - agente de liaison BV	59 146 \$
216 Charges sociales	29 127 \$
217 Frais de déplacement	1 500 \$
218 Congrès et colloques	100 \$
219 Communications	600 \$
220 Frais de postes et transport	250 \$
221 Publicité et information	11 200 \$
222 Formation	300 \$
223 Services professionnels externes	13 300 \$
224 Réception	7 000 \$
225 Adhésion et cotisation - BV	100 \$
226 Abonnements et livres	100 \$
227 Fournitures de bureau	500 \$
228 Subvention à des organismes	8 000 \$
229 Biens non durables	750 \$
230 Divers	3 500 \$
231	220 937 \$
Matières résiduelles	
232 Services professionnels	- \$
233	- \$

PARTIE 1 - BUDGET 2024

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	budget 2025
Urbanisme	
234 Rémunération directeur aménagement	107 288 \$
235 Rémunération conseiller environnement	71 974 \$
236 Rémunération secrétariat	35 899 \$
237 Rémunération conseiller aménagement	88 186 \$
238 Rémunération conseiller aménagement	96 382 \$
239 Rémunération conseiller aménagement	36 336 \$
240 Rémunération - Inspecteur (facturable)	71 979 \$
241 Frais de déplacement	1 200 \$
242 Frais de déplacement - Inspecteur	6 000 \$
243 Dépenses de communication - Inspecteur	300 \$
244 Publicité et information	3 000 \$
245 Congrès et colloques	6 000 \$
246 Congrès et colloques - Inspecteur	1 500 \$
247 Services professionnels - ingénieur forestier	10 000 \$
248 Services professionnels - cour municipale	15 000 \$
249 Services professionnels externes	60 000 \$
250 Services professionnels - projet éolien	10 000 \$
251 Services professionnels - plan chang. climatique	150 000 \$
252 Services professionnels - politique en habitation	10 000 \$
253 Serv. prof. - politique biodiversité - PRMN	2 000 \$
254 Formation	3 000 \$
255 Formation - Inspecteur	1 000 \$
256 Adhésions et cotisations	3 150 \$
257 Abonnements et livres	500 \$
258 Adhésions et cotisations - Inspecteur	450 \$
259 Fournitures de bureau	1 500 \$
260 Autres biens non durables - Inspecteur	200 \$
261 Divers	1 000 \$
262 Charges sociales	95 617 \$
263	889 461 \$

Développement économique	
264 Rému. cons. dév. entrepreneurial et écon. sociale	69 003 \$
265 Rémunération conseiller financement	85 616 \$
266 Rém. cons. développ. agricole & agroalimentaire	84 847 \$
267 Rému. conseiller financement industriel	- \$
268 Rémunération agente de bureau	54 008 \$
269 Rémunération - conseiller dev écono	88 186 \$
270 Rému. conseiller innovation mentorat	78 352 \$
271 Charges sociales	94 291 \$
272 Frais directeur associé SHT	99 980 \$
273 Frais adjointe à la direction SHT	39 044 \$
274 Frais directeur dév. Industriel commerciale SHT	27 266 \$
275 Frais directeur dév. Industriel commerciale SHT	26 022 \$
276 Frais directeur aux communications SHT	46 226 \$
277 Frais agente administrative SHT	31 068 \$
278 Frais conseiller aux entreprises agroalimentaires SHT	- \$
279 Frais directrice tourisme SHT	28 225 \$
280 Frais responsable accueil et expérience client SHT	9 825 \$
281 Frais conseillère tourisme d'affaires SHT	11 500 \$
282 Frais conseillères (3) à la destination SHT	4 408 \$
283 Frais de déplacement	2 000 \$
284 Congrès et colloques	3 000 \$
285 Formation	1 000 \$
286 Communications	2 000 \$
287 Administration et informatique	2 000 \$
288 Adhésions et cotisations	3 000 \$
289 Publicité et information	2 000 \$
290 Réceptions	2 000 \$
291 Frais de poste et transport	100 \$
292 Services prof. Externes dev eco	5 000 \$
293 Autres services professionnels	3 000 \$
294 Frais de loyer	80 000 \$
295 Fournitures de bureau	500 \$
296 Bourses de la relève - Bourse agricole	20 000 \$
297 Dépenses d'opération - Bourse agricole	10 000 \$
298 Dépenses d'opération - Défi OSE entreprendre	1 500 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2024

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

	OBJET (Description)	budget 2025
299	Formation conversation anglaise et espagnol	94 500 \$
300	Divers	1 062 \$
301	Subventions à des organismes	35 000 \$
302	Divers autres - Dev.économiqu	110 000 \$
303	Bourses	1 500 \$
304		1 257 029 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2024

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	budget 2025
ARTERRE	
305 Rémunération superv. et agent de dévelop. Agricole	84 847 \$
306 Rémunération agent de développement agricole	71 066 \$
307 Rémunération agent de développement agricole	71 066 \$
308 Rémunération ARTERRE soutien administratif	7 853 \$
309 Rémunération ARTERRE communication	5 000 \$
310 Charges sociales	51 071 \$
311 Frais de déplacement	18 000 \$
312 Frais de réception et représentation	2 000 \$
313 Congrès et colloques	1 000 \$
314 Formation	2 500 \$
315 Communications	2 000 \$
316 Adhésions et cotisations	23 690 \$
317 Publicité et information	25 000 \$
318 Fournitures de bureau	1 000 \$
319 Biens durables et immobilisation	1 500 \$
320 Divers	1 000 \$
321	368 593 \$
FLI	
322 Frais bancaires	1 200 \$
323	1 200 \$
FLS	
324 Frais d'intérêts FLS-FTQ	1 000 \$
325 Frais bancaires	100 \$
326	1 100 \$
Géomatique	
327 Rémunération directeur	14 070 \$
328 Rémunération stagiaire	1 000 \$
329 Rémunération géographe	73 191 \$
330 Charges sociales	17 614 \$
331 Frais de déplacement	100 \$
332 Communication	300 \$
333 Services prof. externes - soutien technique	12 000 \$
334 Services prof. externes - diffusion et hébergement	36 991 \$
335 Services professionnels - géomatique	15 000 \$
336 Congrès et colloques	500 \$
337 Formation	500 \$
338 Administration et informatique	2 000 \$
339 Adhésions et cotisations	250 \$
340 Entretien et réparations équipement	500 \$
341 Fournitures de bureau	300 \$
342	174 316 \$
IMMOBILISATIONS	
343 Immobilisation	- \$
344 Immobilisation - cours d'eau (nouveau véhicule)	3 333 \$
345	3 333 \$
346 TOTAL DÉPENSES	9 871 850 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2024

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	budget 2025
REVENUS	
347 Quote-part administration générale	2 245 000 \$
348 Quote-part rémunération des élus	219 000 \$
349 Quote-part La Moisson Maskoutaine	39 138 \$
350 Service rendus - techn. SRGA	97 578 \$
351 Soutien administratif partie 2	15 000 \$
352 Soutien administratif partie 3	15 000 \$
353 Soutien administratif partie 4	15 000 \$
354 Soutien administratif partie 8	15 000 \$
355 Soutien administratif partie 9	15 000 \$
356 Soutien administratif partie 12	15 000 \$
357 Soutien administratif partie 15	15 000 \$
358 Soutien administratif partie 16	500 \$
359 Soutien administratif - RIM	12 000 \$
360 Autres services évaluateurs	- \$
361 Intérêts revenus partie 1	100 000 \$
362 Redevances ressources naturelles	253 483 \$
363 Subvention de fonctionnement (FRR V2)	- \$
364 Subvention Signature Innovation	- \$
365 Fonds Région Ruralité - Volet 2	160 000 \$
366 Fonds Région Ruralité - Volet 2	- \$
367 Fonds Région Ruralité - Volet 2	55 000 \$
368 Fonds Région Ruralité - Volet 2 (PAFE)	120 000 \$
368	3 406 698 \$
Siège social	
369 Location et revenus d'occupation	260 243 \$
370	260 243 \$
Parcours cyclables	
371	
372 Revenus autres MRC	5 000 \$
373 Subvention fédérale	15 339 \$
374 FRR volet 2 (2024)	100 000 \$
375	120 339 \$
Politique de la famille	
376 Subvention gouvernementale (MSP)	- \$
377 Subvention FRR2 agent de développement	- \$
378 Quote-part Partie 2	30 000 \$
379 Subvention secrétariat à la jeunesse	25 000 \$
380 Subvention Min. Santé et services sociaux (MADA)	40 000 \$
381 Subvention Ministère Immigration, Francisation Intégration	40 833 \$
382	135 833 \$
Politique du Patrimoine	
383 Droits d'auteurs	100 \$
384 Subvention gouvernementale MCC	41 500 \$
385	41 600 \$
Service 9-1-1	
386 Perception des redevances (911)	569 607 \$
387 Licences radio	21 000 \$
388 Contribution service téléavertisseurs	12 672 \$
389	603 279 \$
Sécurité incendie et civile	
390 Subvention gouvernementale	288 500 \$
391 Subvention formation pompier	45 000 \$
392	333 500 \$
Fonds régional - Carrières et sablières	
393 Imposition de droits	1 500 000 \$
394	1 500 000 \$
Cours d'eau	
395 Services de gestion	250 000 \$
396 Entrepreneurs	600 000 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2024

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	budget 2025
397 Frais administratifs	102 000 \$
398 Frais généraux	36 000 \$
399	988 000 \$
Bassins versants	
400 Subvention FRR volet 2	150 000 \$
401	150 000 \$
Urbanisme et développement	
402 Subvention	20 000 \$
403 Subvention MAMH OGAT	100 939 \$
404 subvention - plan chang. climatique	175 000 \$
405 Amendes - art 6.5 règlement des boisés	10 000 \$
406 Services rendus - Inspection zonage	96 545 \$
407	402 484 \$
Développement économique	
408 Subvention développement économique (FRR V2)	200 000 \$
409 Quotes-parts développement économique (MRC)	560 000 \$
410 Emploi-Québec - Entente STA	- \$
411 Bourses - Relève agricole - Commandites	23 000 \$
412 Formation conversation angl. et esp. Emploi Québec	47 250 \$
413 Mentorat	2 500 \$
414 Futurpreneur	345 \$
415 Bourses Oseentreprendre	2 000 \$
416 Revenus de gestion FLI / FLS	2 000 \$
417 Revenus contribution cours langues	47 250 \$
418 Subvention MEI Accès Entreprise Québec	208 000 \$
419 Remboursement frais salaires SHT	54 303 \$
420	1 146 648 \$
ARTERRE	
421 Subvention FRR volet 1	254 962 \$
422 Subvention FRR volet 2 (MRC Maskoutain)	20 529 \$
423 Contributions autres MRC	93 102 \$
424	368 593 \$
FLI	
425 Revenus d'intérêts sur prêts (FLI)	20 000 \$
426 Revenus d'intérêts sur prêts (PAUPME)	20 000 \$
427	40 000 \$
FLS	
428 Revenus d'intérêts sur prêts	25 000 \$
429	25 000 \$
Géomatique	
430 Services tarifés	150 \$
431 Autres revenus (ortho-photos)	300 \$
432	450 \$
433 TOTAL REVENUS	9 522 669 \$
434 Surplus (déficit) - avant affectation	(349 181) \$
AFFECTATION ET EMPRUNT À LONG TERME	
435 Affectation du surplus (partie 1)	41 500 \$
436 Affectation du surplus (partie 1)	10 000 \$
437 Affectation du surplus (partie 1)	220 000 \$
438 Affectation du surplus (partie 1)	110 381 \$
439 CFF aff réserves FIN & FDS réservés	(62 700) \$
440 Affectations du fonds règl. boisés	30 000 \$
441	349 181 \$
442 Surplus (déficit)	0 \$

ANNEXE B

ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2025

PARTIE 1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

municipalité	population	R.F.U. en \$	R.F.U.	PARTIE 1				TOTAL PARTIE 1 2025 en \$
				Administration en \$	Rémunération des élus en \$	Développement économique en \$	Moisson Maskoutaine en \$	
Saint-Pie	5 965	1 355 422 655	6,2%	138 559	12 882	36 211	2 531	190 183
Saint-Damase	2 434	855 806 617	3,9%	87 485	12 882	14 776	1 033	116 176
Sainte-Madeleine	2 274	389 860 098	1,8%	39 854	12 882	13 805	965	67 506
Sainte-Marie-Madeleine	2 873	778 155 716	3,5%	79 547	12 882	17 441	1 219	111 089
La Présentation	2 684	903 612 907	4,1%	92 372	12 882	16 294	1 139	122 687
Saint-Hyacinthe	59 448	12 401 419 217	56,5%	1 267 741	12 882	360 888	25 222	1 666 733
Saint-Dominique	2 916	692 164 304	3,2%	70 757	12 882	17 702	1 237	102 578
Saint-Valérien-de-Milton	1 782	566 556 127	2,6%	57 916	12 882	10 818	756	82 372
Saint-Liboire	3 056	720 578 271	3,3%	73 661	12 882	18 552	1 297	106 392
Saint-Simon	1 395	478 727 461	2,2%	48 938	12 882	8 469	592	70 881
Sainte-Hélène-de-Bagot	1 798	560 535 528	2,6%	57 301	12 882	10 915	763	81 861
Saint-Hugues	1 367	524 798 115	2,4%	53 648	12 882	8 299	580	75 409
Saint-Barnabé-Sud	1 025	422 615 408	1,9%	43 202	12 882	6 222	435	62 741
Saint-Jude	1 354	444 113 236	2,0%	45 400	12 882	8 220	574	67 076
Saint-Bernard-de-Michaudville	642	309 617 117	1,4%	31 651	12 882	3 897	272	48 702
Saint-Louis	727	301 222 418	1,4%	30 793	12 882	4 413	308	48 396
Saint-Marcel-de-Richelieu	507	256 053 448	1,2%	26 175	12 882	3 078	215	42 350
TOTAL	92 247	21 961 258 643 \$	100,0%	2 245 000 \$	218 994 \$	560 000 \$	39 138 \$	3 063 132 \$